

Assemblee Generale 25 octobre 2014

Chambéry, centre de congrès Le Manège

Discours de Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des Communes forestières

Madame et monsieur les représentants du Ministre,
Mesdames et messieurs les parlementaires
Mesdames et messieurs les élus,
Chers amis,

L'assemblée générale des Communes forestières se tient aujourd'hui dans des circonstances que nous n'avions évidemment pas imaginées.

Le choix de Chambéry n'est pas dû au hasard. Il avait pour raison de rendre un hommage particulier à Jean-Claude MONIN, président de la Fédération nationale des Communes forestières depuis 2008 après avoir été vice-président puis président délégué pendant le mandat précédent. Il a aussi été un élu de longue date du département de la Savoie, de Chambéry métropole et bien sûr de Saint-Jean d'Arvey comme cela a été rappelé tout à l'heure.

Il est absent de cette salle mais présent dans nos cœurs.

Nous connaissons tous le travail qu'il a accompli, l'impulsion donné à notre Fédération et ses capacités d'innovation et de conviction.

Je suis fier d'avoir été choisi Président de notre Fédération par mes collègues et amis.

Je mesure cependant la responsabilité qui m'incombe pour conserver l'acquis de Jean-Claude et de toutes celles et ceux qui l'ont accompagné depuis de nombreuses années, pour faire fructifier cet acquis.



Cependant l'actualité impose son rythme et il nous a fallu réagir vite face à l'initiative estivale des gens de Bercy visant à augmenter de manière considérable la charge des communes pour la gestion de leurs forêts.

- 1 La méthode utilisée pour chercher à imposer une contribution supplémentaire aux communes a été détestable : Il n'y a eu aucune concertation ni même information de votre Fédération pourtant cosignataire du contrat avec l'Etat et l'Office national des forêts.
- 2 La décision annoncée par le ministre Stéphane Le Foll de renoncer en 2015 à toute augmentation des frais de garderie et de la taxe à l'hectare ne permet toutefois pas de considérer que nous sommes revenus à la situation qui prévalait avant l'été :
 - d'abord parce que le Gouvernement a proposé de mettre un terme au contrat un an avant son échéance normale. Cela porte atteinte au crédit accordé à la parole de l'Etat et nourrit le doute des maires des communes forestières sur l'intérêt qu'il y a à négocier un nouveau contrat.
 - Ensuite parce que le porté à connaissance de ce projet a créé un trouble supplémentaire chez les personnels de l'établissement ONF avec pour conséquence immédiate des arrêts de travail. La confiance envers la direction de l'établissement est de nouveau entamée. elle semblait pourtant en partie rétablie au travers de l'acceptation du nouveau « schéma d'organisation » par plusieurs syndicats de personnels parmi les plus représentatifs.
 - Enfin parce que l'objectif affiché reste une augmentation substantielle de la contribution des communes.

La diminution du soutien de l'Etat à l'ONF figure bien dans le triennal budgétaire pour un montant de 50 millions d'euros à l'horizon 2017. En 2015, la diminution du soutien de l'Etat sera imputée sur le budget de l'ONF à hauteur de 20 millions, mais pour les années suivantes rien n'est réglé.

3 – La proposition du ministre Stéphane Le Foll d'engager dès maintenant une nouvelle négociation, avec comme perspective la signature d'un nouveau contrat au 2^{ème} semestre 2015, a cependant été acceptée par la Fédération nationale des Communes forestières.

Nous voulons toutefois obtenir des garanties sur la forme et sur le champ de ces négociations.



- Sur la forme,

Nous constatons que le filtre politique n'a pas fonctionné :

Le projet n'était pas réaliste car il entrainait des conséquences financières insupportables pour les communes et leurs habitants. Il ne bénéficiait pas du soutien politique nécessaire et a conduit le Gouvernement à revenir sur un arbitrage budgétaire.

Malgré tout, il a continué à faire son chemin dans les arcanes de l'administration sans que personne ne soit en mesure de l'arrêter.

Dès la fin 2012, au terme de la première année d'exécution du contrat en cours, la Fédération nationale des Communes forestières a pourtant alerté les cosignataires du contrat d'objectifs et de performance et fait état de son inquiétude relativement aux perspectives financières de l'Office national des forêts. Elle a demandé et obtenu la réunion d'un groupe de travail dont la mission était de réexaminer les conditions d'exécution du contrat Etat-ONF-FNCOFOR pour la période 2012/2016.

Sous la direction du représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, ce groupe de travail s'est réuni à 5 reprises au cours du 1^{er} semestre 2013. Les discussions ont permis de dégager plusieurs principes d'action qui ont servi à établir le texte d'une résolution portant sur la « consolidation du modèle socio-économique de l'ONF » votée le 27 juin 2013 par le conseil d'administration de l'ONF. C'est le résultat de ce travail collaboratif datant d'un an seulement qui est aujourd'hui remis en cause.

La Fédération nationale des Communes forestières est une association d'élus. Elle n'ira plus négocier uniquement avec les fonctionnaires des différents ministères et les cadres dirigeants de l'Office national des forêts. Elle demande que des interlocuteurs politiques soient désignés pour piloter les négociations à venir.

Sur le fond,

Il convient que le Gouvernement :

Fasse, à nouveau, connaître sa volonté de maintenir le régime forestier comme principe de gestion des forêts publiques françaises, domaniales et communales, et le service public rendu par les agents de l'Office national des forêts.

Qu'il s'abstienne de formuler des projets ou de soutenir des propositions qui auraient pour effet direct ou indirect de faire obstacle à cette volonté.

La forêt publique est un bien commun à l'ensemble de la population qui en tire bénéfice grâce à la gestion multifonctionnelle assurée par l'ONF dans le cadre du régime forestier.

L'objet de la négociation ne peut se limiter à la question de la contribution des communes au financement de la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités.



Il est d'abord nécessaire de traiter du niveau des prestations dues par l'ONF dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier, ce qui aura certainement pour conséquence une réécriture de la charte de la forêt communale qui devra mieux prendre en compte la diversité des types de forêt.

Il nous faut ensuite aborder le problème du coût de la gestion des forêts des collectivités par l'établissement public ONF. Le projet de transférer une charge supportée par l'Etat aux collectivités locales et territoriales illustre bien l'incapacité des administrations et des opérateurs de l'Etat à réaliser des économies de gestion qui constituent pourtant le vrai sujet, la vraie préoccupation.

La comptabilité analytique de l'établissement ONF fait ressortir un coût de gestion des forêts communales manifestement surévalué à 184 millions d'euros, soit 77 euros par hectare. La Fédération nationale des Communes forestières dénonce depuis plusieurs années les résultats avancés – et encore lors du conseil d'administration du 3 juillet dernier.

Pour nous, le coût de gestion des forêts des collectivités constitue une variable d'ajustement de l'équilibre financier de l'ONF et permet de diminuer des charges qui devraient normalement être affectées à d'autres missions remplies par l'établissement.

Depuis plusieurs années, nous soulevons la question du bien-fondé du maintien, et a fortiori, du développement des activités concurrentielles au-delà du concurrentiel patrimonial. Le concurrentiel patrimonial est celui réalisé dans le cadre des travaux forestiers effectués pour le compte des communes par l'ONF et réglés par les dites communes pour un montant annuel d'environ 60 millions d'euros.

Le concurrentiel service, réalisé hors domaine forestier, s'est quant à lui développé au prétexte d'une prétendue croissance externe dont aucune preuve concrète n'a jamais été apportée.

Les questions concernant les filiales, le taux d'encadrement, l'adéquation entre les niveaux de qualification et le contenu des tâches demandées aux personnels de l'établissement doivent faire l'objet d'un examen attentif.

Nous sommes interpellés par le fait qu'entre 2009 et 2012, les effectifs de l'établissement ONF ont diminué de 475 ETP et qu'au cours de la même période la masse salariale a augmenté de 10 millions d'euros.

Nous pourrions poursuivre longtemps la liste de nos récriminations mais nous ne voulons pas instruire ici ou ailleurs le procès de l'Office national des forêts.

Nous avons conscience des contraintes de toutes natures qui pèsent sur l'établissement public et qui alourdissent anormalement le coût de ses interventions. Les difficultés financières que connait l'ONF ont des causes multiples dont il n'est pas le seul et unique responsable. Les ministères de tutelle successifs ont laissé se dégrader l'équilibre financier



de l'établissement et ont même imposé des charges nouvelles comme celles liées au compte d'affectation spécial pour la retraite des personnels fonctionnaires.

La Fédération nationale des communes forestières renouvelle une exigence maintes fois formulée : que l'ONF détermine et fasse connaître le coût auquel il peut assurer la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités.

Oui, nous pourrions adopter une stratégie consistant à laisser Bercy imposer une augmentation substantielle de la contribution des communes et l'Office national des forêts réduire sensiblement le niveau des prestations dues dans le cadre de la mise en œuvre du régime forestier.

Oui, nous présenterions le résultat de la négociation à toutes les communes adhérentes et elles décideraient ou non de la signature d'un nouveau contrat par la Fédération.

Si le résultat devait se traduire par une proposition de « payer plus pour avoir moins », la réponse des communes serait facilement prévisible :Non !

Nous avons accepté de participer à la négociation proposée par Stéphane Le Foll pour éviter ce scénario catastrophe.

La Fédération nationale des Communes forestières souhaite que le régime forestier puisse continuer à être mis en œuvre dans les forêts communales par les personnels de l'établissement public ONF. Mais nous ne trahirons pas la confiance que nous accordent les communes forestières.

Pour terminer sur ce sujet, et afin d'éviter tout nouveau malentendu, je veux dire aux représentants de l'Etat que s'il y a négociation elle doit se dérouler en toute transparence et entre tous les partenaires. Si des réunions devaient se multiplier entre les ministères ou entre les ministères et l'Office afin de déterminer une position à laquelle devrait adhérer les communes forestières, ce ne serait plus une négociation et nous serions amenés à en tirer toutes les conséquences.

Le devenir de la filière Forêt bois et son approvisionnement constituent un autre motif de préoccupation pour notre Fédération.

La multifonctionnalité de la forêt c'est aussi de l'économie. Nous devons nous mobiliser, nous les élus, pour mobiliser le bois. C'est une exigence économique mais aussi environnementale, mais aussi territoriale. Nous devons moderniser nos modes de vente. Nous devons nous regrouper pour gérer et vendre nos bois. Nous avons la responsabilité de mettre en œuvre les aménagements de nos forêts parce qu'ils sont le fruit de nos décisions.

Cependant, sur la question de la mobilisation des bois et de l'approvisionnement, nous ne sommes pas seuls en cause. Chaque maillon de la filière doit jouer son rôle. Chaque maillon de la filière doit s'interroger sur ses pratiques et sur ses marges de progrès car dans un



marché mondialisé, il n'y a jamais d'acquis. C'est à ces conditions-là que nous gagnerons le pari d'une filière innovante, productive, participant au développement de nos territoires.

Cela m'amène à vous parler du Conseil supérieur de la forêt et du bois qui constitue le lieu d'élaboration et de discussion de la politique forestière qui doit conserver une dimension nationale.

Le Conseil supérieur ne fonctionne pas de manière satisfaisante. Il se réunit rarement. Le nombre élevé de participants ne permet pas de réels échanges. Toutefois, la création en son sein de comités spécialisés laisse espérer un apport plus substantiel de cette instance faîtière. Nous en reparlerons.

Le Comité stratégique de filière bois, lui, a été créé à l'initiative du Gouvernement au sein du Conseil National de l'Industrie. Il se substituerait volontiers au Conseil supérieur de la forêt et du bois!

Les industriels qui le pilotent ont beaucoup de difficultés à tenir compte des avis des représentants de l'amont forestier tant et si bien que le projet de contrat de filière semble mal parti.

Enfin, concernant la représentation de la filière, 3 structures revendiquent le titre d'interprofession :

France-Bois-Forêt qui regroupe l'amont forestier et les industriels de la première transformation, France-Bois-Industrie-Entreprises (FBIE pour les intimes) qui rassemble les industries de l'aval et France-Bois-Région qui fédère la plupart des interprofessions régionales voire départementales.

La Fédération nationale des Communes forestières demande que l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval forestier s'expriment d'une seule voix auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Pour terminer sur ce sujet et sans plus insister, je dis que le fonctionnement de France-Bois-Forêt me laisse au mieux perplexe, il n'est pas du tout satisfaisant et que des réformes de fonctionnement doivent être adoptées dans les plus brefs délais.

La Fédération nationale des Communes forestières demande aux tutelles de remplir complètement leur mission d'accompagnement, voire de contrôle des diverses organisations de la filière.

Je souhaite maintenant m'exprimer sur la politique forestière territoriale. Vous le savez, elle est inscrite dans les gènes des Communes forestières! Nous en avons été les initiateurs et aujourd'hui, notre Fédération est devenue un partenaire à part entière des pouvoirs publics sur cette question tant au niveau national que régional.



La loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, portée dans une large mesure par Jean-Yves Caullet, vient d'être votée. Elle comporte des avancées positives pour le monde forestier.

Pendant toute la période de son élaboration, nous n'avons eu de cesse d'affirmer la nécessité d'un cadrage national de la politique forestière avec une déclinaison dans les régions et dans les grands massifs.

Nous avons été entendus : le Programme National de la Forêt et du Bois va poser le cadre ; les schémas régionaux de la forêt et du bois vont adapter ce cadre dans les territoires.

Eh bien, mes chers amis, là encore nous serons présents et nous participerons activement à l'écriture de ces programmes. Nous participerons activement au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois dont je vous ai déjà parlé. Ce « parlement de la forêt » au sein duquel nous avons proposé la création d'un comité spécialisé sur la politique forestière territoriale dont nous demandons légitimement la présidence.

Avec nos partenaires de France Bois Forêt, Nous avons soutenu la création du fonds stratégique bois.

Il est prévu dans la loi d'avenir ! Il doit, selon les termes de la loi « concourir au financement de projets prioritairement en forêt » et je cite, « ces projets et ces actions visant notamment à améliorer la gestion durable et multifonctionnelle des forêts ».

Ce fonds, qui pallierait en partie la disparition du Fonds Forestier National, n'est aujourd'hui que très partiellement financé et encore de manière incertaine. Il faut parvenir à le doter des 150 millions d'euros qui sont indispensables au reboisement, à la régénération et à l'entretien de nos forêts. Pour cela, il faut parvenir à orienter des crédits des politiques climatiques vers ce fonds.

Nous demandons également que sa gouvernance soit rapidement précisée afin que les moyens de ce fonds soient clairement **affectés à l'amont forestier** pour **assurer la pérennité de notre patrimoine forestier et son renouvellement!** Il y a urgence et nous avons fait des propositions!

De la même manière, nous devrons nous impliquer plus avant dans la transition écologique et énergétique.

Nous avons été précurseurs avec « 1000 chaufferies bois en milieu rural » et « 100 constructions publiques en bois local ». Je vous propose de poursuivre sur ces axes bois énergie et bois construction en affirmant toujours l'intérêt des circuits courts et le respect de la hiérarchie des usages du bois pour que le maximum de valeur ajoutée soit apportée sur chaque mètre cube de bois sorti des forêts françaises.



Au service de cette politique, bien sûr, nous disposons des outils que nous avons construits sur mesure pour nos territoires : la Charte Forestière de Territoire et le Plan d'Approvisionnement Territorial en bois énergie et en bois d'œuvre.

Ils ont fait leurs preuves!

Nous aurons cependant le devoir de les faire évoluer parce que le monde change autour de nous. Les évolutions territoriales, la nouvelle donne budgétaire, les différents documents d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de prise en compte du risque et du changement climatique sont autant de paramètres à intégrer pour que la forêt, qui je vous le rappelle couvre 1/3 du territoire métropolitain, continue à jouer pleinement tous ses rôles, pour qu'elle reste multifonctionnelle.

Dans la recomposition du paysage français, les métropoles et les évolutions législatives dessinent le monde urbain de demain et les grandes zones d'attractivité.

La recherche de liens forts entre ces métropoles et l'espace forestier, la démonstration que les espaces ruraux et en particulier la forêt concourt à la résilience des territoires urbains seront le gage du maintien d'une économie de la filière du local, de la reconnaissance du rôle environnemental de cet espace, mais aussi du rôle d'accueil de la forêt publique et de sa nécessaire gestion durable, multifonctionnelle et patrimoniale.

Développer les solidarités et les liens urbain / rural est une nécessité pour résoudre l'équation de l'équilibre territorial.

Ainsi, vous l'aurez compris, c'est en étant précurseurs, en innovant, en expérimentant comme nous l'avons fait, sous l'impulsion visionnaire de Jean-Claude Monin dans la mandature précédente, que nous garderons une longueur d'avance sur toutes ces problématiques qui seront demain notre quotidien. La force de nos idées, nous l'avons tirée de notre capacité à anticiper les évolutions sociétales et à les confronter aux expériences de terrain et au pragmatisme des élus.

Durant les 6 années à venir, je vous propose d'orienter nos expérimentations en particulier sur les questions du foncier, des aménités positives, du changement climatique et des nouveaux usages du bois.

Le foncier, parce qu'il est l'une des clés de la gestion de l'espace, de la dynamique locale et des projets d'aménagement. Plusieurs unions régionales expérimentent les leviers d'action des collectivités sur le foncier forestier, en partenariat avec la forêt privée, afin de proposer des évolutions des dispositions réglementaires et législatives et de les tester sur des zones pilotes. Ces dispositifs pourront ensuite être déployés afin d'agir sur le morcellement et sur la gestion forestière.



- Les aménités positives parce que la forêt rend des services mal quantifiés et au-delà de son périmètre :
 - o conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières,
 - o protection de la ressource en eau, de la qualité de l'air,
 - protection et fixation des sols,
 - o stockage de carbone

Et je n'évoque pas ici le rôle d'accueil de la forêt qui est aussi un service qu'elle rend à la société.

L'ensemble de ces services rendus par la forêt sont reconnus d'intérêt général dans la loi d'avenir.

Avec France Nature Environnement, partenaire fidèle et attentif au devenir de l'espace forestier mais également avec la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux, nous expérimenterons pour préciser et évaluer ces services rendus à la société et leurs impacts sur l'économie nationale, parce qu'ils doivent être pris en compte dans les soutiens que l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales apportent à la mise en œuvre des politiques forestières.

- Nous expérimenterons sur la question du changement climatique parce qu'il impacte et impactera de plus en plus les forêts, leur renouvellement, leur composition et l'économie du bois en aval.

Ces impacts doivent être anticipés et pris en compte dans les scénarios et dans les politiques sectorielles et territoriales pour adapter les forêts et les entreprises de la filière.

La Fédération nationale des Communes forestières initiera des réflexions territoriales sur ce thème qui permettront d'approcher de manière transversale les stratégies à mettre en œuvre, de l'arbre à la transformation du bois, de l'éleveur d'arbres à l'entrepreneur.

Plus largement, c'est l'ensemble du tissu industriel national qu'il faudra également interpeller sur des opérations de compensation carbone.

Enfin, nos expériences porteront sur les nouveaux usages du bois parce que le matériau bois et la biomasse forestière verront leurs usages et leur valorisation se diversifier dans les applications de la chimie verte notamment. La fédération devra assurer une veille active et être force de proposition sur ces évolutions qui vont immanquablement bousculer la sylviculture, la chaîne d'approvisionnement et les marchés du bois.



Je vous propose de conduire tous ces chantiers en partenariat étroit et en coopération avec nos interlocuteurs nationaux mais aussi européens, je pense à la FECOF, et internationaux, je pense à nos partenaires africains et québécois, car le changement climatique concerne tous les citoyens du monde, le climat est un ; la forêt est un bien commun, je le répète, et partout sur notre planète nous devons nous assurer de sa gestion durable.

Tous ces projets, notre engagement auprès des pouvoirs publics, les grands programmes que nous déployons nécessitent des financements appropriés.

Vous connaissez notre combat pour obtenir un juste retour de la taxe affectée sur le foncier forestier à laquelle la forêt publique contribue à hauteur de 6 millions d'euros sur 18 millions d'euros au total, ce combat n'a pas abouti à ce jour.

Nous le poursuivrons et persisterons à demander 10% du total de cette taxe, soit environ 2 millions d'euros, pour que la Fédération nationale des Communes forestières puisse mener à bien ses missions !

Pour tenir le cap qui sera le nôtre pendant cette mandature, notre force, c'est notre réseau, sa diversité, ses différences qui nous enrichissent mutuellement.

En quelques années, il s'est structuré, consolidé, il a acquis une véritable expertise, il démultiplie notre action et est devenu un interlocuteur privilégié des collectivités territoriales dans les régions.

Ce réseau, c'est d'abord près de 6000 collectivités dont les élus, comme vous tous, s'engagent, prennent sur leur temps pour défendre nos intérêts et représentent autant de points d'ancrage de la politique forestière dans la réalité de notre pays.

Je souhaite poursuivre notre politique d'adhésion et inciter les associations départementales à contacter les communes et collectivités non adhérentes à ce jour.

Notre réseau, c'est aussi environ 80 animateurs salariés, tous également passionnés et investis.

Pendant cette mandature, nous avons la volonté d'engager le réseau dans plus de partage d'informations grâce à une circulation plus fluide des initiatives et des transferts d'expérience et grâce à la création d'un « **Centre de Ressource de la forêt communale** ».

Nous proposerons à nos collectivités adhérentes et à leurs services, une boîte à outils en ligne des procédures, délibérations type, formulaires, calendriers et autres dispositifs relatifs à tous les actes qui incombent aux mairies dans le cadre de la gestion de la forêt communale.

Voilà.

Même un long discours ne peut tout détailler.



Mais je peux vous assurer que, fidèle à ses grandes orientations, notre Fédération poursuivra sa route, portée par la dynamique engagée depuis plusieurs années.

Notre programme est dense, riche et passionnant. Nous le mettrons en œuvre avec optimisme et détermination.

Avec vous, nous défendrons notre vision d'une forêt durable et belle, d'une filière vivante et intégrée dans nos territoires.

Avec vous, nous expérimenterons encore et encore pour anticiper les grands changements.

Ensemble, portés par l'intérêt général et à l'encre de nos convictions, nous écrirons l'avenir de la forêt publique française.

Je vous remercie de votre patience et de votre attention.

Dominique JARLIER

Président de la Fédération nationale des Communes forestières de France